

AVIS DE PROMULGATION

Avis est donné par le soussigné, Denis Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet à l'effet que lors de la séance du Conseil municipal, tenue le 7 février 2022, <u>le règlement 545 – Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de Saint-Anicet</u> a été adopté.

Ce règlement peut être consulté aux heures habituelles d'ouverture du bureau du lundi au jeudi entre 9 h et 12 h et 13 h et 16 h 30 au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet.

Donné à Saint-Anicet, ce 10e jour du mois de février 2022.

Denis Lévesque 🗸

Directeur général et Secrétaire-trésorier